La Région Nouvelle-Aquitaine



La région Nouvelle-Aquitaine accompagne l'ensemble de la filière depuis l'amont jusqu'à l'aval :

* Aides à l'amont de la filière :

Développer les peupleraies de qualité; Relancer la dynamique de gestion des forêts de faible valeur économique; Bonifier les investissements en forêt.

- * Aides à l'exploitation : Aides à la desserte, à la mécanisation des ETF et à l'exploitation par câble.
- * Aides aux entreprises de la transformation :
 Favoriser la compétitivité des entreprises ;
 Développer les énergies renouvelables.
- * Aides à l'animation et à la structuration de la filière : Créer un environnement favorable à la compétitivité en favorisant l'innovation, le renforcement des compétences, la promotion des forêts et du matériau bois et l'accompagnement des démarches collectives.

L'APNA

Association Peupliers Nouvelle-Aquitaine créée en octobre 2017. Elle est née du regroupement des membres de l'ADEP (Atelier de Développement du Peuplier de Poitou-Charentes) et du GIPA (Groupe Interprofessionnel du Peuplier d'Aquitaine).

L'APNA réunit des représentants de toutes les professions de l'amont à l'aval de la filière-Peuplier. Elle a pour missions :

- * L'expérimentation, le développement et la vulgarisation en matière de cultivars et de techniques ;
- * Le renouvellement et l'extension des zones populicoles en Nouvelle-Aquitaine, dans le respect des réglementations et la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- * L'échange et l'information entre tous les acteurs de la filière ;
- * La participation à toutes actions de nature à améliorer le fonctionnement de la filière-Peuplier en Nouvelle-Aquitaine.

Contact: Alain ROUSSET (CRPF) 06 89 87 79 36.

Une équipe, des contacts :

Une équipe de trois techniciens met en œuvre les actions du GDF.

Elle est à disposition des propriétaires forestiers de Charente-Maritime :

Siège social:

3 boulevard de Vladimir, 17100 SAINTES

90 977 47 95 57



Vos techniciens:



Mickaël MARTIN 06 13 81 02 00 mickael.martin@gdf17.fr



Tanguy SALMON 06 14 80 13 23 tanguy.salmon@gdf17.fr



Mathilde VARINOT 07 85 72 94 61 mathilde.varinot@gdf17.fr

N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements ou une visite de vos parcelles!





N° SIRET: 417 603 321 00023

Le GDF 17

Créé en 2007, le GDF 17 est une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 <u>au service de tous les propriétaires forestiers sur le département.</u>

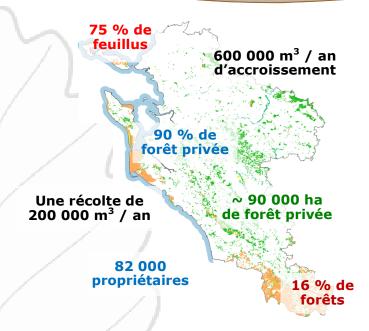
Le GDF est dirigé par des propriétaires élus, répartis en 3 collèges selon les thèmes de l'association : pins, feuillus et peupliers.



Nos objectifs

- ✓ Mettre en œuvre le Plan de Développement Forestier du Département ;
- ✓ Conseiller et former nos adhérents sur la gestion de leurs bois ;
- ✓ Contribuer à la **Gestion Forestière Durable** et à la Certification (PEFC) ;
- ✓ Favoriser les actions de valorisation économique (Programme Valoribois...);
- ✓ Contribuer à l'amélioration de la structure du foncier forestier;
- ✓ Promouvoir la coopération de gestion entre propriétaires (ASL, ASA, GF...).

La forêt en Charente-Maritime



- ✓ Une forêt morcelée : 40 % de la surface est constituée de boisements de moins de 4 ha ;
- ✓ Des forêts principalement en Saintonge Centrale et dans la Double Saintongeaise;
- √ 75 % de feuillus, majoritairement du chêne, du châtaignier et du peuplier ;
- ✓ 25 % de résineux, essentiellement du Pin maritime;
- ✓ 54 % de peuplements mélangés, c'est
 -à-dire composés de plusieurs essences.

Nos partenaires

Le CNPF



Le **C**entre **N**ational de la **P**ropriété **F**orestière est un établissement public à caractère administratif. Il a pour mission de développer et orienter la gestion forestière des bois et forêts privées. Il intervient aussi dans le conseil et la formation aux propriétaires et dans l'agrément des plans de gestion.

Les actions du GDF sont menées avec l'appui et la collaboration du CNPF.

Le Département _____



Le Département de Charente-Maritime s'est doté d'un **plan de développement forestier**. Le GDF 17 est chargé de mettre en place ce plan dont les objectifs sont les suivants :

- ✓ Réaliser un état des lieux de la forêt (cartes d'identités de massifs);
- ✓ Former, informer les sylviculteurs et les accompagner dans la valorisation de leurs bois;
- ✓ Informer les utilisateurs de bois-énergie ;
- ✓ Regrouper les propriétaires forestiers et améliorer le foncier pour faciliter la gestion ;
- ✓ Développer les documents de gestion durable ;
- ✓ Accroître la mobilisation de la ressource.